

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_045 : POLITIQUE DE LA VILLE / CONTRAT DE VILLE 2024-2030 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS - ACCENT JEUNES **Rapporteur : Madame Angélique MARTINS**

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu les conclusions du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 » ;

Vu le Contrat de Ville 2024/2030 de juillet 2024 ;

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers dits défavorisés (quartier Politique de la Ville/QPV). L'objectif principal est d'assurer l'égalité entre les territoires, en proposant des interventions/actions concourant à améliorer les conditions de vie des habitants du QPV.

Le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » de l'Agglomération du bassin d'Aurillac, signé en juillet 2024, constitue l'outil de référence de cette politique.

Plusieurs évolutions ressortent pour cette nouvelle génération de contrat, dont la volonté de s'engager dans des financements pluriannuels pour une majorité de projet construits par certains acteurs locaux.

Ces financements sont formalisés dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) d'une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027). Elles permettent de donner plus de visibilité aux acteurs et aux partenaires mais aussi d'assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans pour, si nécessaire, réajuster les projets.

Lesdites conventions précisent les objectifs à atteindre, les plans d'actions pluriannuels ainsi que leurs budgets. Elles mettent également en exergue les engagements respectifs de chacun autour du projet.

Elles sont signées par les trois co-pilotes du Contrat de Ville 2024/2030 du bassin d'Aurillac (l'État, l'Agglomération d'Aurillac et la Ville d'Aurillac) et les opérateurs concernés.

Deux conventions ont déjà été signées (avec le DAHLIR/Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers et le Centre Social de Marmiers).

Un troisième acteur s'engage dans cette démarche, l'Association Accent Jeunes.

Ses interventions se déclineront de la façon suivante :

- Renforcement de la présence sociale en proximité sur le nouveau QPV, ciblée sur le public ados et post ados (12-25 ans) et leurs familles ;
- Mise en place de chantiers éducatifs sur le nouveau QPV, en coopération étroite avec Cantal Habitat, sur un volume estimé de 1 000 heures par an et devant toucher entre 40 et 50 jeunes de 16 à 25 ans ;
- Poursuite des accompagnements individuels des jeunes (et leurs parents) et développement d'un atelier de médiation familiale (groupes parents/jeunes) autour du jeu et du mouvement.

Le coût total prévisionnel annuel des interventions s'élève à :

2025	2026	2027
30 000 €	45 900 €	46 818 €

L'Agglomération d'Aurillac contribue financièrement pour un montant total de 61 359 €, réparti de la manière suivante :

2025	2026	2027
15 000 €	22 950 €	23 409 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Accent Jeunes, tel qu'il est joint en annexe et de valider les engagements souscrits par l'Agglomération d'Aurillac en son sein ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.